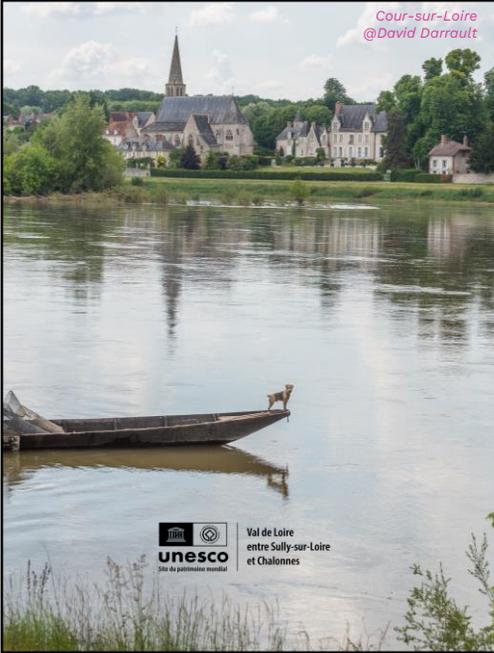


Cour-sur-Loire  
@David Darrault



Val de Loire  
entre Sully-sur-Loire  
et Chalonnes



  
**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Webinaire du 12/09/2024

# Ouverture par Xavier PELLETIER, préfet de Loir-et-Cher

---

Webinaire du 12/09/2024

# L'histoire de l'UNESCO et du patrimoine mondial

D'Abou Simbel au Val de Loire

---

Webinaire du 12/09/2024

## Objectifs de la première partie du webinaire

- 1- Appréhender la notion de patrimoine mondial
- 2- Comprendre que le paysage du val de Loire est constitué d'éléments humains et non humains, d'éléments physiques et d'autres non tangibles, imbriqués les uns dans les autres, qui ne peuvent pas être dissociés, ni dans l'histoire, ni aujourd'hui (ex. construire avec le sol : transport par bateau : besoin d'aménagement des berges et du cours d'eau, ...)
- 3- Comprendre les composantes de la VUE, via les 3 critères, à l'échelle du bien et qu'il y a des variations à l'échelle des unités paysagères
- 4- Comprendre que nous sommes toutes et tous garants d'une cohabitation harmonieuse entre les humains et non humains, entre les témoins du passé, les besoins actuels et futurs

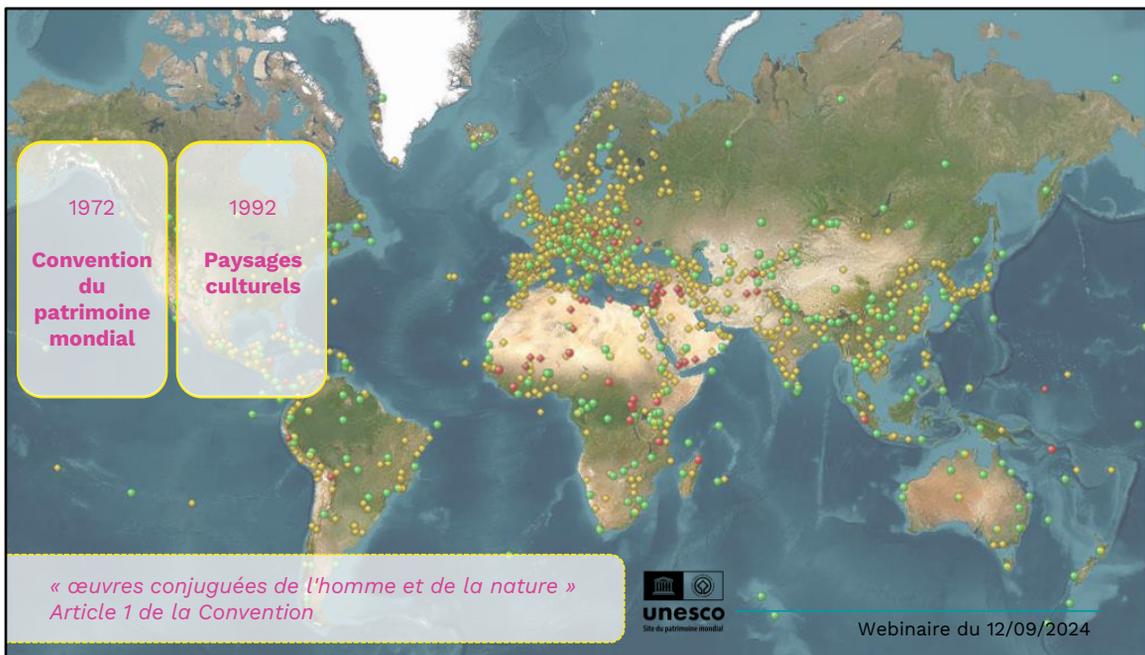


**1945 : Création UNESCO** (organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) : après le 2<sup>nd</sup> GM, l'organisation vise à instaurer une paix durable en unissant les peuples, par le dialogue des cultures, la compréhension mutuelle, par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture.

**1959** : En Egypte, l'UNESCO lance une **campagne de sauvegarde** en demandant de l'aide de ses Etats membres pour déplacer les temples d'Abou Simbel hors de la montée des eaux du nouveau lac Nasser, à la suite de la construction du haut barrage d'Assouan.

Quatre statues colossales de Ramsès II décoient la façade du Grand temple d'Abou Simbel

Ce sauvetage multinational fait **reconnaître à plusieurs pays l'importance de préserver un patrimoine qui dépasse les frontières des Etats**.



## 1972 : création de la convention du patrimoine mondial

Constats : patrimoine de plus en plus menacé de destruction (dégradation par l'évolution de la vie sociale et économique, des phénomènes d'altération dans le temps)

: « certains biens présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière » et « Considérant que la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde » extrait du texte de la convention

Nombre de pays signataires : 196

Aujourd'hui : 1 223 biens dans le monde dont 53 en France

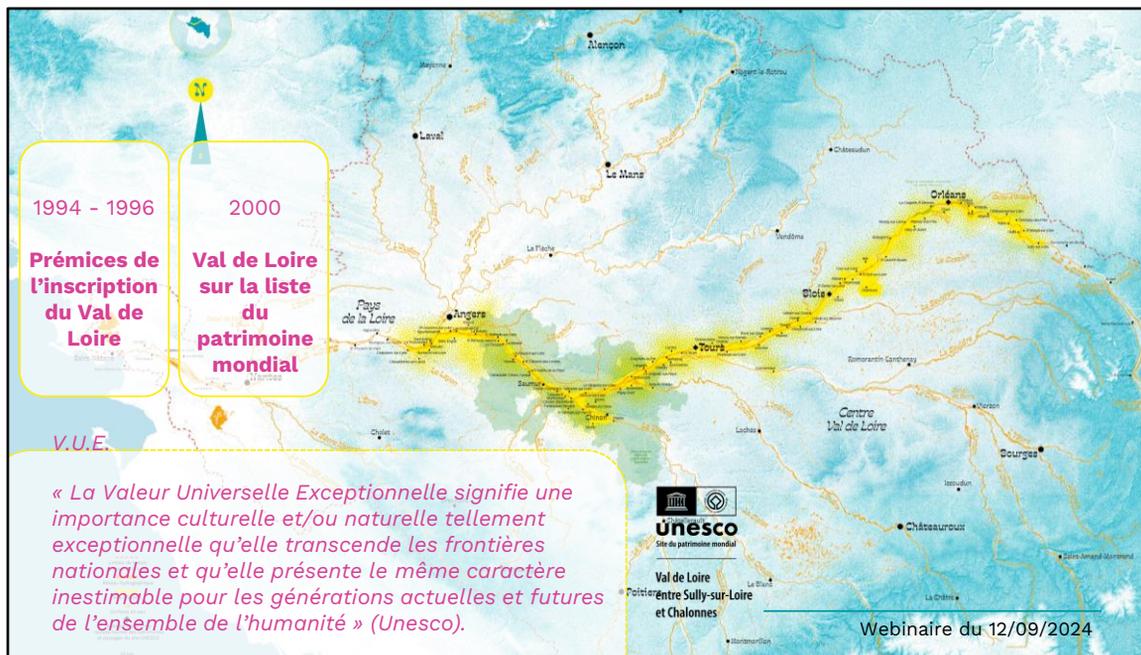
Typologies de biens : culturels (44 en France), naturels et mixtes

En rouge : patrimoine en péril

En rouge : les biens menacés : **importance d'une politique de gestion des biens pour les préserver, partagée par l'ensemble des acteurs du territoire.**

**1992 : les paysages culturels** sont définis dans l'Article 1 de la Convention,

comme les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature »  
Ils expriment la longue et intime relation des peuples avec leur environnement et illustrent l'évolution de la société et des occupations humaines au cours des âges, sous l'influence des contraintes et des atouts présentés par leur environnement naturel, et sous l'effet des forces sociales, économiques et culturelles successives.



## La reconnaissance du Val de Loire patrimoine mondial s'inscrit dans une dynamique de valorisation du territoire.

**1994 : Plan Loire Grandeur Nature** plan d'aménagement du bassin versant, lancé par l'Etat, qui a pour objectif de protéger les personnes et les biens notamment face aux inondations, permettre le développement économique du territoire tout en préservant le patrimoine naturel

**1996 : PNR Loire Anjou Touraine** – territoire rural habité reconnu au niveau national pour la qualité de son patrimoine, remarquable mais fragile (116 communes d'Indre et Loire et du Maine et Loire) avec la Loire comme l'un des symboles naturels et culturels du parc

**2000 : Inscription du val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO** comme « **paysage culturel** ».

De Sully-sur-Loire à Chalonnes : 300km les un peu plus de 1 000Km de la Loire et 155 collectivités

Elle reconnaît au site « une **Valeur Universelle Exceptionnelle** » inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité, fondée sur 3 critères parmi les 10 définis dans les orientations guidant la mise en œuvre

du patrimoine mondial.

C'est un des premiers sites de grand territoire, porté par l'unité des paysages de la Loire moyenne qui fait reconnaître la Loire comme un exemple de conservation des formes anciennes d'habiter le territoire. Elles sont issues de l'interaction entre le milieu naturel et l'installation des êtres humains sur ce site.

Toute altération de la VUE est considérée comme une perte pour la mémoire de l'Humanité. Ainsi, il est nécessaire d'élaborer une stratégie de gestion partagée du bien.

Pour aller plus loin :

Le principe d'un plan d'aménagement global de la Loire est né en 1994 des conflits autour des projets de barrages destinés à la lutte contre les inondations après les crues de 1980 en Haute-Loire.

**Le plan Loire I**, de 1994 à 1999 avait pour objectif d'assurer la sécurité de la population face aux risques d'inondations, de satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs en eau et de restaurer la diversité écologique du milieu. Il était financé sur des crédits de l'État et des collectivités. Ce premier plan Loire a mis en évidence la Loire en tant que lieu vivant dont la préservation garantit tous les usages liés au fleuve et ses affluents.

**Le plan Loire II**, de 2000 à 2006, ajoute à ces objectifs la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel de la Loire. En plus des financements de l'État, ont été ajoutés les financements de 7 régions, ceux de l'établissement public Loire et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

**Le plan Loire III**, de 2007 à 2013 : les acteurs décident de prolonger le plan Loire suite aux résultats positifs de l'évaluation faite en 2005. Depuis 2007, L'Europe a permis l'utilisation du Fonds européen de développement régional – FEDER – pour son financement.

**Le plan Loire IV** se poursuit de 2014 à 2020. Ce plan Loire est un programme pluriannuel qui s'inscrit dans une stratégie à horizon 2035.

**Le plan Loire V** (2021 à 2027) est en cours de signature. Le CPIER mobilise 3,3 millions d'euros d'aides en faveur du plan Loire.

# Les artisans de l'inscription et de sa pérennité

L'institutionnel et le peuple de Loire

---

Webinaire du 12/09/2024

**Les artisans de l'inscription**

Yves Dauge, Minja Yang, Louis-Marie Coyaud, Jean Musitelli

Un projet pour le territoire

Webinaire du 12/09/2024

Démarche qui part du territoire, notamment d'un élu local, et porte l'empreinte de ses acteurs

Yves Dauge : élu local et national (origine PNR et rapprochement UNESCO pour réflexion inscription)

Minja Yang : correspondante (lien) entre l'élu local et le centre du patrimoine mondial

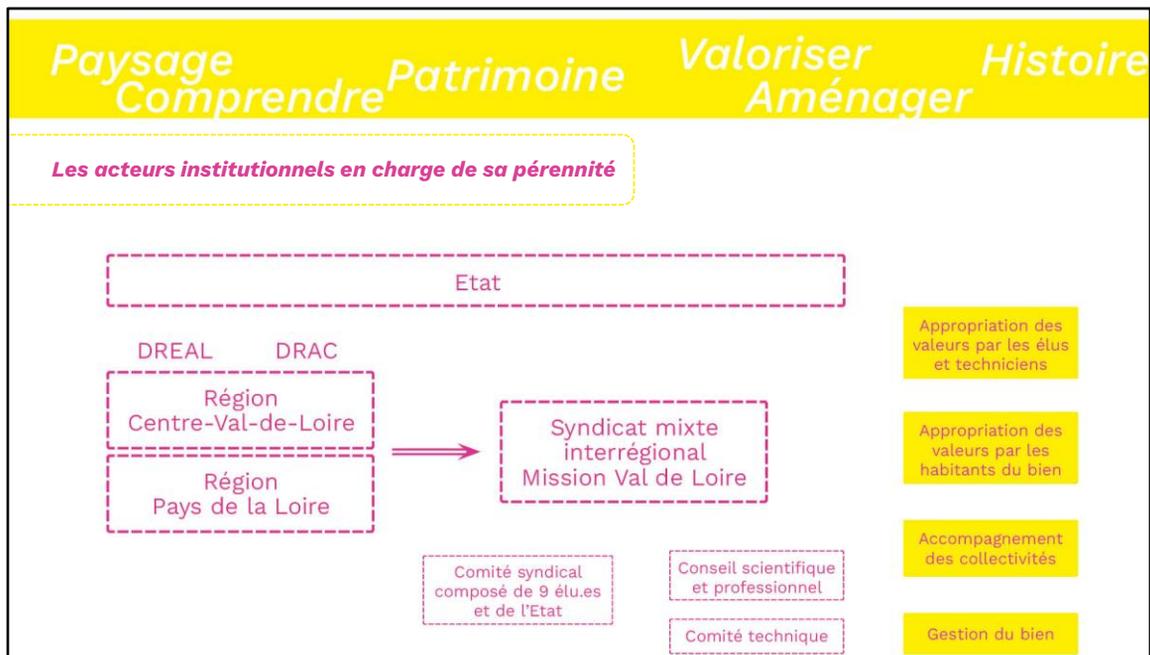
Louis-Marie Coyaud : professeur de géographie spécialiste de la géomorphologie des paysages ligériens (dossier d'analyse)

Jean Musitelli : ambassadeur de France auprès de l'UNESCO pour déposer et défendre le dossier au sein du comité

Partir des matériaux (Facteurs abiotiques) : calcaire de Beauce, tuffeau puis schistes menant à la qualité architecturale que l'on connaît bien **LE TERRITOIRE : fabrication DES PAYSAGES**

Prendre en compte la topographie et microtopographie (vallée, coteaux et plateaux, tertres ou montilles, confluences aux espaces de méandres, îles stabilisées par la ripisylve et bancs de sables changeants)

Considérer la façon d'habiter et de circuler (communautés humaines et marchandises): composition et esthétique des villes en linéaire le long de la rive, levées pour se protéger, architecture religieuse puis royale compris les jardins, culture (vigne, maraichage, pâturage, ...), voie fluviale portant la marine de Loire (transport de marchandises locales puis liées au commerce triangulaire qui participe à la richesse des villes de la Loire) et les aménagements associés (ports, quais, épis, duits, cales ...)



Cette inscription est aussi un engagement de la France à mettre en place les moyens d'identification, de protection, de conservation et de mise en valeur de ce paysage culturel vivant.

Ainsi, l'Etat est garant de la pérennité de l'inscription.

Porté par un ensemble d'acteurs qui ont en charge l'aspect réglementaire et la sensibilisation : DREAL (Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement), DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), mais aussi par la Mission Val de Loire (syndicat interrégional), créée en 2002 pour sensibiliser les populations, mobiliser l'ensemble des acteurs, favoriser l'échange des savoirs acquis ou en devenir et permettre l'appropriation des valeurs du bien par toutes et tous.

Le dispositif de gouvernance de la Mission montre la complexité du territoire : les deux régions la président à tour de rôle. De plus, les missions du syndicat mixte se font en partenariat avec les services de l'Etat.

Pour que la démarche de gestion (c'est-à-dire protéger, valoriser certains éléments tout en permettant l'évolution) du patrimoine ligérien soit efficace et pérenne, il est nécessaire qu'elle soit partagée et portée par les acteurs à toutes

les échelles et notamment la plus locale.

Dans cet objectifs, certains outils sont disponibles : les webinaires, des webséries, des ouvrages et publications tels que le plan de gestion datant de 2012.

Etabli comme un référentiel commun, il identifie les enjeux du territoire puis formule des orientations et des propositions d'actions de manière générique, sans les localiser précisément dans les territoires concernés.

- 1- formalisation de la VUE
- 2- Analyse des menaces et risques
- 3- présentation des orientations
- 4- présentation des engagements de l'Etat



## **Inclure les communautés habitantes.**

Il est important de porter un projet commun en ayant les mêmes valeurs et les mêmes connaissances sur ce qui fait l'exceptionnalité du Val. (rôle des collectifs et associations ex. batellerie)

L'ensemble des collectivités, par leurs compétences, participent à la valorisation du territoire et la pérennisation de sa qualité et singularité. De plus, elles sont à même de porter un projet de territoire avec les habitants.

En effet, ces derniers sont eux-mêmes des acteurs majeurs, faisant partis de l'équilibre du territoire et agissant sur sa protection et son développement.

En effet, le paysage du Val tel qu'on le connaît aujourd'hui est bien différent de celui d'hier. Bien qu'appelé par certains « dernier fleuve sauvage », l'ensemble des aménagements a peu à peu modifié les équilibres, créant un paysage très construit, anthropique. Plus récemment, l'évolution des activités humaines, en délaissant le fleuve pour se tourner vers la ville, a permis le maintien, voire le retour d'une faune et d'une flore liées à la présence de l'eau, voire une forme de

réensauvagement des berges. La cohabitation semble aujourd'hui possible. Néanmoins, l'équilibre reste fragile : écosystème en proie à de fortes pressions (productions agricoles et énergétiques, aménagements urbains, usages des bords de Loire et de l'eau, fréquentation touristique, ...) qui ont, dans l'histoire, mené à la quasi-disparition de certaines espèces (ex. des saumons).

Les conditions de préservation du territoire sont liées aux équilibres des modes de cohabitation.

# Les 3 critères du « paysage culturel évolutif et vivant »

De l'UNESCO à la V.U.E.



Webinaire du 12/09/2024

## Détail des 3 critères de sélection du dossier à l'UNESCO.

Ces critères sont valables pour l'ensemble du bien qui considère le paysage du Val de Loire comme une unité. En effet, il est né de spécificités communes du territoire : socle géomorphologique, climat, histoire artistique, culturelle, politique etc. ayant conduit à des aménagements et des occupations caractéristiques et similaires (formes d'habitats et de cultures, adaptation et protection au risque, circulations, activités économiques, ...) puisqu'adaptés au territoire et au caractère du fleuve. Néanmoins, il ne nie pas les spécificités locales. Il est donc nécessaire que la démarche soit portée par les acteurs à toutes les échelles et notamment la plus locale, tel que les collectivités.

Enfin, il semble important de rappeler le caractère évolutif du Val de Loire. C'est l'agencement des époques, des besoins des populations et des évolutions environnementales qui ont façonné ce paysage et qui en font sa singularité. Cette dynamique doit perdurer sans pour autant porter atteinte à sa « valeur universelle exceptionnelle ».



## Critère 1

Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain

### > La qualité du patrimoine bâti et architectural



  
PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Webinaire du 12/09/2024

Le Val de Loire ne se limite pas à l'image d'Epinal des châteaux et bâtiments religieux –abbaye- (implantations religieuses qui cultivent le territoire, transformant donc le paysage durablement – Marmoutier, Fontevraud, Micy, Fleury, St Maur de Glanfeuil) témoins de la richesse du site à différentes époques.



Ce patrimoine est aussi constitué d'habitats populaire, agricole et domestique, issus de l'essor des villes et des campagnes pour loger les artisans, marchands, paysans et leurs familles. Les fronts bâtis le long de la Loire sont tout aussi caractéristiques par leur organisation, leur architecture et leurs couleurs issues des matériaux locaux et identifiés comme faisant partie de la VUE.

Exemples : Blois, Saumur, Orléans, Tours, Chinon, Montsoreau, Candes-Saint-Martin, ...

Documents de référence :

Voire CAUE 41 inventaire du bâti Solognot

Bati détaillé dans l'Orientation 1.1 du plan de gestion

Référentiel par la PNR « bâtir en tuffeau pour aujourd'hui »



## Critère II

Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification ou de la création des paysages

> Le développement harmonieux d'interactions entre les communautés humaines et leur environnement



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Webinaire du 12/09/2024

Paysage culturel exceptionnel évolutif le long du fleuve. Ce sont les échanges et les influences perpétuelles entre les éléments naturels (géomorphologie, climat, milieux, ...) et les êtres humains qui ont engendré ce paysage si caractéristique.

- Culturel puisque les êtres humains se sont adaptés à leur environnement et l'ont adapté en fonction de leurs besoins, des us, coutumes, avancées sociales, technologique, aux croyances, arts, traditions et contexte politique local, national et international.
- Evolutif puisque sur plus de deux mille ans d'histoire les sociétés et l'environnement n'ont eu de cesse de changer donc de se réadapter. C'est aussi un paysage vivant donc qui continue d'être habité et d'évoluer. Il est ainsi nécessaire de comprendre les spécificités du territoire faisant sa VUE afin de pouvoir continuer à le développer en conservant ce qui en fait son exceptionnalité. En effet, l'équilibre reste fragile et son maintien demande de prendre en compte l'ensemble du milieu ligérien et de comprendre son fonctionnement.

Voici quelques éléments caractéristiques du paysage issus de l'adaptation à l'environnement :

- **l'emplacement et la typologie des cultures** sur les terres limoneuses du val, sur les coteaux et plateaux : vignobles, vergers, maraichage, pâturage. La mosaïque des paysages agricole à tendance à se banaliser et à se fermer.



- **les levées.** Ce motif que l'on retrouve sur l'ensemble du bien fait aujourd'hui partie intégrante du paysage ligérien. Elles ont été érigées pour protéger les humains et leurs biens des risques causés par l'installation humaine à proximité du fleuve. En effet, l'eau est une ressource essentielle du territoire mais elle est imprévisible, impétueuse et indomptable.
- L'usage des forces locales, dont les matériaux avec notamment le savoir-faire du **travail du calcaire, l'usage importante de l'ardoise et plus localisé de l'argile.** Ces matériaux ont, entre autres, donné des couleurs reconnaissables aux villes ligériennes qui s'intègrent dans leur paysage. Ils sont issus du savoir-faire des artisans qui a tendance à disparaître du territoire.

Rappel historique sur les levées :

- Dès le IXe siècle : afin de limiter l'érosion, l'ensablement ou l'entrée du fleuve dans la dépression latérale cultivée, des turcies sont construites. Ce sont de petites digues discontinues et submersibles guidant le fleuve plutôt que le stoppant.
- Au XIIe : Henri II Plantagenêt fait construire 40km de levées habitées en

- Anjou pour canaliser de la Loire et limiter les débordements (grandes crues qui déposaient des graviers stériles) sur des terres cultivées des grands propriétaires terriens (clergé)
- Au XVIe, sous Louis XI : modernisation et étendue des levées à la suite de crues extraordinaires, notamment causées par l'endiguement (augmentation des débits, des hauteurs d'eau, ruptures des levées...). Création de la route sur levée.
  - Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ces digues seront étendues, ont été surélevées et standardisées. Les grandes crues de 1846, 1856 et 1866, montrent les limites de cette technique. Réapparaît alors le projet de déversoirs permettant une inondation contrôlée du Val afin de diminuer la pression de l'eau sur les levées amont, le risque de ruptures des levées et de protéger des zones plus densément peuplées.
  - Derniers aménagements XXe en Loire angevine
  - Depuis 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été confiée aux collectivités locales. En 2024, les travaux d'entretien et de confortement des digues domaniales, du domaine de l'État, leur revient.

Pour aller plus loin :

Article Nathalie Carcaud – 303

Ouvrage de Rogier Dion sur l'histoire des levées de la Loire



## Critère IV

Offrir un exemple éminent d'un style de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine

> L'illustration des idéaux de la Renaissance et du siècle des lumières



Webinaire du 12/09/2024

### Deux grandes périodes ont fortement marqué le paysage du val de Loire :

- La Renaissance Période faste et de paix pour le Val de Loire qui se trouve au cœur du royaume avec l'installation du pouvoir royal. Cette époque empreinte d'humanisme est caractérisée par un développement artistique lié à l'ouverture sur le monde.

Certains noms ont marqué le paysage ligérien (François 1<sup>er</sup>, Léonard de Vinci, Ronsard, le Roi René, ...) qui conserve encore aujourd'hui de nombreux éléments visibles de l'époque, en architecture, dans la composition des jardins dits « à la française » et dans les paysages agraires du Val de Loire aussi appelé le « jardin de la France ».

## Critère IV

## L'illustration des idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières



### Le siècle des lumières 18eme

- Axe majeur du commerce de la moitié du territoire Français, la Loire est très naviguée. A l'échelle nationale, le commerce triangulaire transite via le port de Nantes. On trouvait sur la Loire des bateaux transportant du cacao, des épices ou du sucre par exemple. Ce commerce à grande échelle a participé à la richesse des villes ligériennes (Orléans, Blois, Tours, ...) et plus globalement du territoire français. Des aménagements et réaménagements des berges et du fleuve en sont encore visibles aujourd'hui. Bien que menacés, on les trouve encore sur l'ensemble du bien : ports, cales, rampes, perrés, chemins de halage, etc.
- La politique de construction et hiérarchisation du réseau routier est menée à l'échelle du royaume impacte aussi le Val de Loire (route d'Espagne) . Cela passe par l'édification de nouveaux ouvrages de franchissement et implique la modification de l'organisation spatiale des grandes villes ligériennes qui s'étendent dans les terres.

### Pour aller plus loin :

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les routes constituent l'une des priorités du pouvoir

monarchique. l'État promet une politique de construction d'infrastructures routières. L'objectif est également de désenclaver le territoire et faciliter le transport commercial. À cet effet, le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées est créé en 1716. La corvée, un impôt royal en nature qui oblige les sujets à travailler sur les chantiers d'entretien et de construction, est également mise en place en 1737-1738.

Art. 1<sup>er</sup>. Toutes les routes construites à l'avenir, par ordre du roi, pour servir de communication entre les provinces et les villes ou bourgs, seront distinguées en quatre classes ou ordres différents.

La première classe comprendra les grandes routes qui traversent la totalité du royaume, ou qui conduisent de la capitale dans les principales villes, ports ou entrepôts de commerce.

La seconde, les routes par lesquelles les provinces et les principales villes du royaume communiquent entre elles, ou qui conduisent de Paris à des villes considérables, mais moins importantes que celles désignées ci-dessus.

La troisième, de celles qui ont pour objet la communication entre les villes principales d'une même province, ou de provinces voisines.

Enfin, les chemins particuliers, destinés à la communication des petites villes ou bourgs, seront rangés dans la quatrième.

Pour en savoir plus sur ces époques : les webséries « Portraits de Loire » sont disponibles sur le site de la mission : [www.valdeloire.org](http://www.valdeloire.org)